



Assemblée générale

Distr. limitée
19 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 57 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale

Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 62/242 du 4 mars 2007, en particulier le paragraphe 5,

Adopte la déclaration politique ci-après :

Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, ministres et représentants des États Membres réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 22 septembre 2008 pour examiner le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », soulignons que cette réunion de haut niveau offre une occasion unique de renforcer le partenariat mondial pour le développement de l'Afrique, indispensable pour permettre à l'Afrique de s'intégrer à l'économie mondiale.
2. Nous réaffirmons les besoins particuliers de l'Afrique, énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Document final du Sommet mondial de 2005.
3. Nous nous engageons de nouveau en faveur d'un partenariat mondial redynamisé et renforcé entre égaux, reposant sur nos valeurs communes, la responsabilité mutuelle, la responsabilité partagée et la détermination à agir collectivement en faveur de notre avenir commun et à mobiliser les ressources – humaines, financières et technologiques – nécessaires pour mettre fin à la



pauvreté, à la faim et au sous-développement en Afrique, l'objectif étant assurément de traduire les engagements souscrits en actions concrètes.

4. Nous nous engageons à renforcer l'appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, cadre général pour le développement socioéconomique durable de l'Afrique, ainsi que pour l'application des plans et stratégies nationaux et sous-régionaux de développement.

5. Nous relevons que l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique, constitue le plus grand défi auquel fait face le monde aujourd'hui. Nous soulignons combien il importe d'accélérer une croissance économique durable et généralisée, qui permette notamment de créer des emplois et d'offrir un travail décent, pour l'avènement d'une Afrique pleine de vie.

6. Nous réaffirmons notre détermination à satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique, continent où, malgré les améliorations considérables enregistrées récemment, la réalisation dans les délais de tous les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, demeure hors de portée.

7. Nous nous engageons à soutenir la consolidation de la démocratie en Afrique et à épauler les pays africains dans l'action qu'ils mènent en faveur de l'instauration d'une paix durable, de l'élimination de la pauvreté, de la croissance économique et du développement durable.

8. Nous soulignons que la bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle pour assurer une croissance économique soutenue, éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. Nous nous félicitons des progrès accomplis par de nombreux pays africains pour ce qui est d'appliquer des politiques économiques favorables aux pauvres, d'approfondir la démocratie et de défendre les droits de l'homme. Nous insistons sur l'importance des initiatives conduites par des Africains en vue de renforcer la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, notamment le Mécanisme d'évaluation intrafricaine. Nous nous engageons de nouveau à défendre et promouvoir activement tous les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie.

9. Nous nous félicitons des efforts entrepris par les gouvernements africains pour mobiliser des ressources intérieures et attirer les capitaux privés pour financer les investissements et les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de développement qu'ils se sont fixés. Nous soulignons l'importance d'un environnement porteur à tous les niveaux, indispensable pour mobiliser les ressources intérieures, accroître la productivité, créer des emplois, en particulier pour les jeunes, réduire la fuite des capitaux, lutter contre la corruption, encourager le secteur privé et attirer l'investissement étranger direct et, à cet égard, nous relevons l'importance que revêt le renforcement des capacités humaines, professionnelles et institutionnelles pour le développement.

10. Nous soulignons combien il importe de renforcer les secteurs financiers nationaux comme source de capitaux en faisant en sorte qu'ils soient véritablement ouverts à tous, de façon à élargir l'accès aux services financiers.

11. Nous soulignons qu'il importe d'accroître l'investissement étranger direct dans la chaîne de valeur des industries extractives tout en en assurant la diversification en

faveur d'autres secteurs, de façon à créer davantage d'emplois et à favoriser le transfert de technologies et de connaissances.

12. Nous constatons avec préoccupation qu'au rythme actuel, l'engagement à doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, énoncé au Sommet du G-8 de Gleneagles, ne sera pas tenu. Nous demandons que toutes les promesses faites dans ce domaine soient honorées, notamment l'engagement pris par beaucoup de pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement avant 2015, et d'affecter une part de 0,15 % à 0,20 % de ce même revenu aux pays les moins avancés, et invite instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à avancer concrètement sur cette voie conformément aux engagements qu'ils ont pris.

13. Nous nous félicitons de l'accroissement des flux d'aide versés par les nouveaux acteurs du développement, y compris certains pays en développement, les fonds d'action générale, le secteur privé, les organisations de la société civile, ainsi que les sources novatrices de financement.

14. Nous soulignons que la viabilité de la dette est déterminante pour la croissance et importante pour la réalisation des objectifs nationaux de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Les créanciers et les débiteurs doivent être responsables au même titre de la prévention et du règlement d'une situation non viable de la dette. Nous constatons avec satisfaction les progrès obtenus grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, mais restons inquiets de ce qu'un certain nombre de pays africains continuent à avoir du mal à trouver une solution viable à leur endettement, ce qui pourrait entraver leur développement durable. Nous appelons à la poursuite des efforts engagés pour assurer la viabilité à long terme de la dette.

15. Nous nous engageons à nouveau à accroître l'efficacité de l'aide au développement, y compris les principes fondamentaux de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Nous demandons la poursuite du dialogue en vue du renforcement de l'efficacité de l'aide, notamment la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra par les pays et organismes participants et par les pays et les organismes qui s'y engagent.

16. Nous nous engageons à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui offrent de grandes possibilités en matière d'échange de stratégies, de pratiques et d'expériences ayant fait leurs preuves. La coopération Sud-Sud peut être mise davantage encore à profit grâce aux synergies avec d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux du développement. Nous prenons acte des activités liées à la coopération Sud-Sud fondées sur le principe de l'appropriation des programmes par les pays, qui visent au renforcement des capacités productives ainsi qu'à l'accélération de la croissance et du développement économiques.

17. Nous nous félicitons des engagements pris par l'Afrique et ses partenaires de développement dans le cadre de divers projets et partenariats majeurs ces dernières années, notamment ceux lancés par les partenaires du développement de l'Afrique ces dernières années, dont le Forum du Partenariat pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, le partenariat Chine-Afrique, le partenariat stratégique Union européenne-Afrique, le partenariat Groupe des Huit-Afrique, le compte du Millennium Challenge, le Plan d'urgence du Président des États-Unis

pour la lutte contre le sida, le Sommet pour la coopération entre la Turquie et l'Afrique, le Sommet Afrique-Amérique du Sud et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), l'initiative en faveur de soins de santé complets parrainée par le Gouvernement cubain, l'Initiative coréenne pour le développement de l'Afrique, le programme spécial d'assistance technique du Pakistan en faveur de l'Afrique, le Partenariat pour la coopération entre le Viet Nam et l'Afrique et le Forum Inde-Afrique.

18. Nous exhortons le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales et les autres partenaires multilatéraux du développement à conserver et intensifier leur soutien aux gouvernements africains qui s'emploient à mettre en œuvre des stratégies et des programmes de développement national. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les capacités et les moyens du système des Nations Unies en matière d'aide au développement de l'Afrique.

19. Nous soulignons l'importance de systèmes financiers nationaux et internationaux efficaces, qui soient à même de contribuer à réduire l'incertitude et à étayer la croissance économique. Nous avons conscience que les pays en développement doivent participer davantage à l'élaboration des politiques et avoir davantage voix au chapitre, dans les domaines commercial, monétaire et financier.

20. Nous constatons avec inquiétude que la part de l'Afrique dans le commerce international n'est que de 2 %, et nous insistons sur le rôle majeur du commerce dans la promotion de la croissance économique. Nous soulignons qu'il faut promouvoir les activités commerciales internationales de l'Afrique, notamment grâce à l'intégration régionale et à une plus grande intégration dans l'économie mondiale, et en restant attachés à un système commercial multilatéral efficace, universel, réglementé, ouvert, équitable et non discriminatoire, propre à promouvoir le développement durable. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour relancer les négociations commerciales multilatérales et pour que les négociations commerciales du cycle de Doha aboutissent à un résultat favorable au développement. Nous demandons une action nationale et un soutien international plus fermes pour mettre en place des capacités nationales de production pour l'exportation qui soient productives et compétitives, ainsi que pour renforcer l'appui au commerce, les infrastructures et les institutions des pays africains.

21. Nous soulignons que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement. Nous rappelons que la prévention, le règlement et la gestion des conflits et la consolidation de la paix après les conflits sont indispensables à la réalisation des objectifs liés aux besoins particuliers de l'Afrique. Nous nous félicitons des progrès accomplis à cet égard par l'Union africaine et les organisations sous-régionales, notamment le renforcement de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

22. Nous demandons aux gouvernements, à l'Union africaine, aux organisations sous-régionales, au système des Nations Unies et à ses partenaires de redoubler d'efforts et de coordonner leur action pour réaliser de nouvelles avancées vers l'objectif d'une Afrique exempte de conflits. Nous soulignons l'importance des mécanismes et des processus de consolidation de la paix et nous engageons à les appuyer, notamment le Groupe des Sages, le Cadre de reconstruction et de développement après les conflits de l'Union africaine, le système d'alerte rapide et la mise en place de la force d'intervention de l'Union africaine. Nous soulignons

aussi l'importance des organes pertinents des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix, et nous engageons à les appuyer. Nous nous félicitons de la coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, et insistons sur l'importance de l'exécution du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union Africaine. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les pays sortant d'un conflit à assurer un passage sans heurt des secours d'urgence au développement.

23. Nous avons conscience que l'Afrique doit relever de nombreux défis, notamment ceux de la pauvreté, de la faim, du changement climatique, de la dévastation des terres et de la désertification, de l'urbanisation rapide, de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, de l'approvisionnement en énergie, ainsi que du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres endémies. Nous rendons hommage aux pays africains qui ont su relever ces défis et montrer l'exemple à la région dans le cadre de l'Union africaine et au moyen de plans et de stratégies de développement nationaux et sous-régionaux.

24. Nous répétons que le changement climatique est lourd de conséquences pour le développement durable. Nous nous inquiétons des graves dangers qu'il fait courir à l'Afrique, pourtant responsable des plus faibles émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes conscients que, du fait de la dimension planétaire du problème, il faut, pour y faire face, que tous les pays coopèrent et participent à une action internationale efficace et adaptée, chacun en fonction de ses attributions, de ses moyens et de ses conditions sociales et économiques, mais au service d'un objectif commun. Nous réaffirmons notre soutien à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et saluons les décisions adoptées à la treizième Conférence des Parties organisée à Bali, notamment la feuille de route de Bali. Toujours très préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays africains, sont de plus en plus exposés aux conséquences néfastes du changement climatique, nous rappelons qu'il est urgent de trouver des solutions pour les aider à s'y adapter. Nous insistons en particulier sur la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement.

25. Nous nous inquiétons des conséquences de la crise alimentaire mondiale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et saluons à cet égard la déclaration de l'Union africaine sur les mesures à prendre face aux problèmes de la hausse des prix de l'énergie et du développement agricole. Nous appelons les pays africains et la communauté internationale à engager une action concertée et à œuvrer en partenariat pour une agriculture et un développement rural écologiquement viables. Nous soulignons qu'il est important de garantir la sécurité alimentaire et de renforcer le secteur agricole, comme le préconise, notamment, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous appelons tous les donateurs et les organismes des Nations Unies à augmenter leur aide à l'Afrique, en particulier aux pays les moins avancés et à ceux qui souffrent le plus de la hausse des prix des produits alimentaires.

1. Nous nous félicitons de l'attachement de l'Afrique au projet African Water Vision 2025, à la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et les ressources en eau en Afrique et aux engagements pris à Charm el-Cheikh pour accélérer la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement sur le continent africain.

26. Conscients des problèmes posés par la mauvaise qualité des infrastructures et la faiblesse de l'industrialisation en Afrique, nous comprenons bien qu'il faut investir davantage dans tous les types d'infrastructures, comme le préconise le NEPAD, et que les capitaux privés peuvent contribuer à les développer.

27. Conscients qu'il est urgent d'investir massivement dans les infrastructures de l'énergie, comme le recommande le NEPAD, nous sommes déterminés à agir en faveur des sources d'énergie renouvelables, des énergies non polluantes et de la maîtrise de l'énergie.

28. Nous réaffirmons l'engagement de tous à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui jouent un rôle essentiel dans le développement.

29. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour faire baisser la mortalité maternelle et infantile et réaffirmons l'engagement de tous à garantir à toutes les femmes, d'ici à 2015, l'accès à la santé procréative.

30. Constatant avec préoccupation que les femmes et les enfants continuent à être victimes de violences, souvent de plus en plus graves, nous sommes déterminés à veiller au strict respect des normes internationales relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles.

31. Nous sommes gravement préoccupés par les menaces que font peser la criminalité transnationale, notamment la contrebande et la traite d'êtres humains, sur le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

32. Nous nous engageons à garantir le respect du principe de la protection des réfugiés et à assumer la responsabilité qui nous incombe de résoudre le problème des réfugiés, notamment en soutenant l'action menée pour éliminer les causes de leur exil, afin de permettre un retour durable et en toute sécurité de ces populations.

33. Nous considérons que les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays constituent un cadre international important pour la protection des personnes déplacées. Nous nous félicitons que les États, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et non gouvernementales soient de plus en plus nombreux à les appliquer et engageons toutes les parties concernées à y avoir recours lorsqu'elles ont affaire à des cas de déplacement interne.

34. Nous constatons que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses constituent de graves menaces pour la population mondiale et des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement. Nous saluons donc la détermination des gouvernements africains et des institutions régionales à intensifier leurs efforts pour enrayer les effets dévastateurs de ces pandémies. Nous réaffirmons notre détermination à faire tout ce qui sera nécessaire pour encourager davantage les pays d'Afrique à mener une action globale, qui s'inscrive dans la durée, afin de mettre en place toute une gamme d'activités multisectorielles de prévention, de soins, de traitement et d'accompagnement, avec la participation active des personnes vivant avec le VIH, des groupes vulnérables, des populations les plus touchées, de la société civile et du secteur privé, l'objectif étant de parvenir à offrir à tous, à l'horizon 2010, des programmes de prévention, des traitements, des soins et des services d'accompagnement, conformément à la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006.

35. Nous réaffirmons notre détermination à respecter les engagements que nous avons pris d'assurer une éducation de base de qualité et de promouvoir l'alphabétisation, en utilisant tout l'éventail des instruments bilatéraux et multilatéraux, et notamment à poursuivre nos efforts de mobilisation des ressources afin de répondre aux besoins des pays d'Afrique en la matière. Nous soulignons qu'il importe de développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que la formation professionnelle et technique, en particulier à l'intention des filles et des femmes.

36. Nous estimons que la voie à suivre pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique est de mener des actions coordonnées, équilibrées et intégrées à tous les niveaux afin de réaliser rapidement et intégralement les objectifs du Millénaire pour le développement et de relever de manière globale les défis posés. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser le 25 septembre 2008 la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire du développement.

37. La présente déclaration politique, adoptée le 22 septembre 2008 à l'occasion de la Réunion de haut niveau intitulée « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », vise à réaffirmer l'engagement de tous les États de répondre aux besoins de développement du continent africain. En l'adoptant, les États Membres réaffirment leur foi en un avenir prospère pour l'Afrique, consacrant pleinement les valeurs humaines fondamentales de paix et de dignité. Dans ce contexte, les États Membres réaffirment leur attachement à l'esprit de coopération qui caractérise le système des Nations Unies, et qui se fonde sur un partenariat entre pays égaux.

38. Cette réunion de haut niveau a fait le point sur l'exécution de tous les engagements pris par l'Afrique et envers celle-ci afin de répondre de manière globale aux besoins particuliers de développement du continent. Tous les engagements pris envers l'Afrique et par elle doivent effectivement être mis en œuvre et bénéficier d'un suivi adéquat de la communauté internationale et de l'Afrique elle-même. Nous soulignons qu'il faut de toute urgence résoudre les grands problèmes de l'Afrique. À cet égard, nous prions le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, un rapport exhaustif assorti de recommandations, sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », en vue d'établir avant la soixante-cinquième session de l'Assemblée un mécanisme destiné à assurer la mise en œuvre prompte et intégrale de tous les engagements concernant le développement de l'Afrique, faisant fond sur les mécanismes existants, afin que les États Membres restent saisis de la question des besoins particuliers de développement de l'Afrique.